



# NEGOCIATION ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL 2021/2022

DASSAULT AVIATION

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

18 NOVEMBRE 2020

## DECLARATION

Aujourd'hui, il est question de finaliser les congés 2021/2022.

Les salariés, par notre intermédiaire, vous ont signalé qu'après une année si difficile, de part les confinements imposés et l'angoisse sanitaire, ils ne souhaitent pas une nouvelle fois être contraints au sein de leur société pour la prochaine période de congés à venir.

**Après des NAO calamiteuses, vous auriez tort d'attiser le ressentiment des salariés.**

La CFDT vous le redit. Les inégalités 2020 sur la gestion des congés et notamment la ponction des jours de congés et de CET vous imposent aujourd'hui de laisser demain plus de liberté à vos salariés sans quoi vous risquez de gripper la machine.

**Il est temps que vous redonniez aux managers la liberté d'organiser dans leurs équipes, en bonne intelligence, les congés de tous comme cela se fait dans de très nombreuses entreprises.**

**C'est pourquoi, la CFDT vous réitère sa demande de libre disposition des congés et la réintégration des 3 jours de RTT manquants sur les 6 jours perdus suite à l'accord signé en 1999.**

## COMPTE RENDU

La DG a proposé de bloquer 3 semaines de congés du 23 juillet au soir jusqu'au 16 août au matin et **de libérer la 4ème semaine au choix du salarié. Elle sera à prendre avant le 31 octobre.**

Dans sa 1ère proposition, la 4ème semaine devrait être positionnée avant ou après les 3 semaines de fermeture en fonction de chaque établissement.

**La 5ème semaine qui était déjà à libre disposition le demeure.**

**La DG propose de mettre à disposition des salariés le jour de RTT/CAPITALISATION prévu le lundi 3 janvier 2022 s'il y a une signature majoritaire de l'accord.**

Quant aux salariés au forfait jour (213 jours/an), ils se verront restituer 3 jours de dépassement car la période compte 216 jours travaillés.

**Les jours de RTT / capitalisation :**

**Vendredi 12 novembre 2021 ; Jeudi 23 et vendredi 24 décembre 2021 ; de lundi 27 au vendredi 31 décembre 2021 ; *lundi 3 janvier 2022* et vendredi 27 mai 2022.**

**LA CFDT :**

**1<sup>er</sup> Syndicat  
de FRANCE**

**1<sup>er</sup> Syndicat  
des cadres du  
privé**

**Toutes nos infos ici :**



**La CFDT va consulter ces adhérentes et adhérents sur le projet d'accord.**

**\* Si signature majoritaire de l'accord, le 3 janvier serait mis à disposition des salariés. De ce fait, le nombre de jours de RTT/Capitalisation salarié passerait de 5 à 6 jours. Le nombre de jours de RTT/Capitalisation collectives passerait lui de 10 à 9 jours.**